

---

# La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

---

## Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Fête de la Saint-Jean-Baptiste, 24 juin. — V Correspondance romaine. — VI Le triomphe de Jésus-Christ. — VII Mère du Bon Conseil. — VIII Glanures. — IX Cérémonies religieuses. — X Pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré.

---

### ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 28 juin

Premier vendredi du mois, fête et solennité (avec jeûne) des SS. apôtres Pierre et Paul ; dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, collecte pour le Denier de Saint-Pierre.

---

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 28 juin

Messe basse du 4e dim. après la Pentec., *semi-double* ; mém. de S. Léon et de l'oct. de S. Jean-Baptiste ; préf. de la Trinité.

Solennité de SAINT-JEAN-BAPTISTE

Messe principale comme le 24 juin, *double de 1e cl. privil.* ; mém. du dim. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux IIe vêpres (ant. *Elisabeth*), mém. des SS. ap. Pierre et Paul.

---

### SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 5 juillet

*Dans les paroisses suivantes la solennité se fait comme ailleurs par la messe et les vêpres communes à S. Pierre et à S. Paul, selon l'indication générale de l'Ordo.*

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Montréal), et de Saint-Paul (Montréal et Ile-aux-Noix).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Wakefield) et de Saint-Paul (Plantagenet et Aylmer).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Sorel) et de Saint-Paul (Abbotsford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (Shawinigan) et de Saint-Paul (Grand'Mère).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (La Patrie) et de Saint-Paul (Scotts Town).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Fête du titulaire de Saint-Pierre (L'Avenir) et de Saint-Paul (Chester).

*On ne peut faire aucune autre solennité de titulaire en ce jour. Par conséquent on ne chantera pas cette année la messe des titulaires qui se célèbrent le 5 juillet (comme S. Michel des saints).* J. S.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de la Visitation (Sault-au-Récollet), de Saint-Michel-des-Saints et, *par anticipation*, de Sainte-Elisabeth et de Saint-Zénon.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de la Visitation (South Gloucester et Gracefield) et, *par anticipation*, de Sainte-Elisabeth (Cantly).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de la Visitation (Champlain et Pointe-du-Lac) et de Saint-Elie.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire du Précieux-Sang (Capelton) et solennité de ceux de Saint-Elie (Orford) et de Saint-Zénon.

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Guillaume (Upton), de Saint-David et de la Visitation. J. S.

## FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE — 24 JUIN

### Partie religieuse de la fête Inauguration du monument Bourget

A 10 heures, à la cathédrale, messe pontificale célébrée par Son Excellence Mgr Sbaretta, délégué apostolique au Canada.

Sermon à l'Évangile par le Révd Père Lalande, s. j.

Après la messe, réunion des prélats et des fidèles auprès du monument Bourget.

Dévoilement  
Discours  
Sir William

Tous les  
ainsi qu'au

Les prêtres  
De là ils se  
réservées.

 ES  
tol  
Ai

suburbicaire  
Vannutelli, l'

A ce propo  
monde catholi

grâce du Sain  
sont exemptés  
évêques par la

nal Pitra se v  
le siège de Fr  
commencemen

répondit: " N  
12,000 évêché  
et j'ai assez de  
celle-là "

Le cardinal  
palais du Lat  
aussi se propo

Dévoilement de la statue par Mgr l'archevêque de Montréal.

Discours par Nos Seigneurs les archevêques de Québec et d'Ottawa, Sir William Hingston et l'honorable M. L.-O. Taillon.

Tous les membres du clergé sont spécialement invités à cette fête, ainsi qu'au dîner qui se prendra à l'archevêché.

Les prêtres sont priés de se rendre tout d'abord à l'archevêché. De là ils seront conduits à la cathédrale, où des places leur sont réservées.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 juin 1903.



ES différentes promotions qui se feront au prochain consistoire commencent à se dessiner d'une façon plus claire. Ainsi, c'est le cardinal Satolli qui va monter sur le siège suburbicain de Frascati, vacant par le transfert du cardinal Serafino Vannutelli, l'évêque actuel, sur le siège de Porto.

A ce propos, il est bon de rappeler que si tous les évêques du monde catholique s'intitulent tels par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, seuls les six évêques suburbicains sont exemptés de cette formule. Leurs titulaires se disent simplement évêques par la miséricorde divine *miseratione divina*. Quand le cardinal Pitra se vit une troisième fois présenter l'option pour monter sur le siège de Frascati, il voulut consulter Léon XIII, qui était aux commencements de son pontificat, (en 1879). Mais le pape lui répondit: " Mon cher cardinal, j'ai sur mes épaules le poids de 12,000 évêchés à pourvoir ; les six évêchés suburbicains m'échappent et j'ai assez de la responsabilité qui m'incombe sans y ajouter encore celle-là ".

Le cardinal Satolli se trouve par sa situation, car il loge au palais du Latran, plus près qu'aucun autre de son futur diocèse ; aussi se propose-t-il d'y aller fréquemment et d'y faire l'évêque,

prêchant, confessant, visitant les pauvres, consolant les malades et voulant être vraiment le père de ceux dont il est destiné à être le pasteur.

— J'avais répété, sur le bruit public, que le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, allait donner sa démission de cette charge et passerait à la Pénitencerie. Ces bruits, paraît-il, sont faux ; le cardinal-vicaire garde son poste et c'est le cardinal Agliardi qui serait nommé grand pénitencier.

Le cardinal Respighi est un homme énergique, et il a pris pour le maintien et le bon ordre du clergé à Rome des mesures aussi sévères que justes. Prendre une mesure est chose fréquente, tenir la main à son exécution est plus rare ; et beaucoup de personnes s'imaginaient qu'il en serait de ses ordonnances comme d'un grand nombre d'autres qui dorment dans les cartons, et dont on garde à peine le souvenir. Le cardinal Respighi a trompé sur ce point les pronostics.

Il avait porté un édit en vertu duquel tout clerc, pour pouvoir être admis à faire ses études à Rome, devait entrer dans un séminaire ou une maison religieuse. Cette condition était aussi requise pour tous les clercs qui n'avaient pas reçu le sacerdoce, et s'ils ne s'y soumettaient pas, ils seraient arrêtés à l'ordination. En même temps, il chargea un prélat de la surveillance spéciale des clercs ; celui-ci devait se rendre compte de la maison où ils demeuraient et centraliser tous les renseignements sur leur compte. On essaya de faire fléchir le cardinal-vicaire pour obtenir des exemptions à cette règle ; le cardinal fut inflexible. Et comme on s'était adressé au Souverain-Pontife pour demander ce qu'il venait de refuser, il obtint du pape le refus des dispenses. Quand la loi sera établie, lui dit-il, on pourra alors y faire des exceptions ; mais si on la bat en brèche maintenant qu'elle n'est pas encore entrée dans les mœurs, ce serait la ruine totale de cette ordonnance. Le Souverain-Pontife n'eut pas de peine à se rendre aux sages observations de son vicaire. Le même cardinal s'occupait de faire partir de Rome un certain nombre de prêtres qui y étaient venus sans moyens d'existence bien définis, sans autre but

que de faire  
ne sont pas  
ne point vo  
aux recteurs

Ces mesu  
circonstance  
de reconnaît

— La Co  
chioni, arch  
prochain co  
bouches. Mg  
de sous-secre  
n'est que jai  
juriste de pr  
son conseil j  
son expositi

— Il est e  
22, ne contie  
Saint-Siège e  
changer les  
cependant à  
choisir et de  
pouvoir pon  
et au profit  
tendances et  
divers incide  
byzantinisme  
paroles, elle  
évêques, que  
pape refusait  
se défendre e  
maçonniq

que de faire leur carrière ou d'y trouver les moyens de vivre. Tous ne sont pas encore partis ; mais déjà 180 ont dû quitter Rome pour ne point voir leurs noms affichés dans les sacristies, avec interdiction aux recteurs des églises de les laisser célébrer.

Ces mesures étaient énergiques, elles ont été dures dans certaines circonstances. Elles étaient nécessaires et tout le monde est obligé de reconnaître que le cardinal-vicaire a sagement agi.

— La Congrégation du Concile avait pour secrétaire Mgr Cavicchioni, archevêque de Nazianze, qui va être nommé cardinal au prochain consistoire. Le nom de son successeur était dans toutes les bouches. Mgr de Lal, qui remplissait depuis longtemps les fonctions de sous-secrétaire, va prendre la place de Mgr Cavicchioni, et ce n'est que justice. Mgr de Lal est un homme droit, et de plus un juriste de premier ordre. Bien souvent il a suffi d'avoir sa décision ou son conseil pour que les parties se rendissent à ses idées, tellement son exposition est claire et ses raisons sont probantes.

— Il est certain que le consistoire de juin, qui n'aura lieu que le 22, ne contiendra aucune proposition pour les évêchés français. Le Saint-Siège a fait preuve d'une grande condescendance en s'offrant à changer les termes de la fameuse formule, *nobis nominavit*, sauf cependant à en conserver le sens qui était le droit pour le pape de choisir et de nommer les évêques. Ce droit est tellement inhérent au pouvoir pontifical que s'en dépouiller dans les circonstances présentes, et au profit d'un gouvernement dont on ne connaît que trop les tendances et le but, était livrer aux loups la clé de la bergerie. Ces divers incidents montrent bien que cette discussion n'était pas du byzantinisme, elle ne se réduisait pas au fond à une question de paroles, elle portait sur le principe même de la nomination des évêques, que le gouvernement français voulait s'arroger et dont le pape refusait de se laisser dépouiller. Sous le fallacieux prétexte de se défendre contre les empiètements de l'Eglise, le gouvernement maçonnique de France veut se substituer au Souverain-Pontife,

usurper son autorité et se faire donner l'obéissance que les évêques doivent au Souverain-Pontife.

— C'est au fond ce que cherchaient les empereurs de Byzance, le but qu'ont voulu réaliser les princes luthériens d'Allemagne et les rois d'Angleterre. C'est encore ce qui forme le rêve de l'autocrate de toutes les Russies ; mais Dieu, qui a confié son église à Pierre, saura bien la défendre dans le présent comme il l'a défendue dans le passé.

DON ALESSANDRO.

## LE TRIOMPHE DE JESUS-CHRIST



ONTRéAL l'a contemplé ce matin, dans ses processions du Très-Saint-Sacrement ; il l'a contemplé et il l'a fait.

Car il n'a pas été seulement spectateur de ce grand tableau vivant de la foi et de l'amour chrétien, escortant, au milieu des chants et des prières, le Verbe de Dieu, humilié sous les apparences du pain. Les plus pieux ou les plus vigoureux de ses enfants composaient ce cortège, et un très grand nombre d'entre eux, agenouillés dans la poussière du chemin ou dans les mille fenêtres de leurs demeures, prolongeaient cette adoration en marche en deux haies respectueuses et recueillies.

C'était là certes un beau et grand spectacle, tel que notre ville n'en offre guère d'aussi beau ni d'aussi touchant.

Et je parle surtout de la procession principale, de celle qui réunit, avec les trois paroisses de Notre-Dame, de Saint-Patrice et de Saint-Jacques, les associations pieuses de la cathédrale ; de celle qui s'écoulait majestueusement, comme un grand fleuve étincelant et chantant, du vaste portail de l'église-mère de Ville Marie, et déposait un instant la sainte Victime sous le péristyle de l'Université Laval, au sommet d'une pyramide de lumières et de fleurs.

Non, je ne crois pas que la foi et l'amour des hommes pour leur

divin Rédem-  
 et à édifier p  
 vaste église :  
 éclatent dans  
 ment ; une vo  
 et le dais d  
 longues files  
 ches, dorées,  
 baïonnettes e

La longue  
 déploie lente  
 colore de ses  
 fants et de je  
 communiant  
 des drapeaux  
 ou des cantic  
 l'office du Sa  
 tes à la misér

La processio  
 presque enti  
 nent, mille g  
 des spectateu  
 avec respect ;  
 et le grand d  
 comme pour  
 sombre que  
 et se dirige  
 du ciel, pour  
 lation d'étoile

Spectacle  
 fidèle ! récon  
 et de la paix  
 Spectacle a  
 français ! Ne

divin Rédempteur puissent imaginer de spectacle propre à émouvoir et à édifier plus profondément les âmes. Les grandes orgues de la vaste église répandent sur la nef un flot d'harmonie ; les cloches éclatent dans un roulement prolongé de tonnerre : les clairons sonnent ; une voix brève commande à la troupe les honneurs militaires ; et le dais de drap d'or, précédé, presque à perte de vue, par deux longues files de blancs surplis, de dalmatiques et de chasubles blanches, dorées, argentées ou fleuries, s'avance entre deux haies de baionnettes enserrant une foule religieusement inclinée ou prosternée.

La longue théorie des fidèles, guidés par les prêtres de paroisses, se déploie lentement, et se déroule par les rues pavées de ruban multicolore de ses congrégations d'hommes et de mères de familles, d'enfants et de jeunes filles, de collégiens en uniforme et de premiers communians au brassard frangé d'or, agitant au-dessus de leurs têtes des drapeaux et des bannières, chantant en chœur de graves hymnes ou des cantiques populaires, ou psalmodiant avec des voix mâles l'office du Saint-Sacrement, alterné avec des invocations suppliantes à la miséricorde de Dieu.

La procession s'avance autour du vaste quadrilatère, qu'elle entoure presque entièrement de ses nombreux anneaux ; mille têtes s'inclinent, mille genoux fléchissent au passage de l'ostensoir, au milieu des spectateurs incroyants qui restent debout, mais contemplent avec respect ; la bénédiction tombe du haut du splendide reposoir ; et le grand dais, avec son cortège de lévites et de prêtres, parés comme pour le sacrifice, rentre, au chant des orgues, dans l'église sombre que remplit de nouveau la foule agenouillée des fidèles, et se dirige vers l'immense autel sur lequel semble être descendue du ciel, pour recevoir le divin Maître à son retour, toute une constellation d'étoiles.

Spectacle beau pour l'œil de l'artiste ! ravissant pour la piété du fidèle ! reconfortant pour tout homme épris de la liberté religieuse et de la paix publique !

Spectacle ancien déjà dans notre ville et dans tout notre pays français ! Nos pères l'ont admiré et constitué avant nous. La vieille

église paroissiale de Ville Marie l'a abrité à l'ombre de son modeste clocher, tandis qu'il se déployait au pied de la flèche de Notre-Dame de Québec, comme à travers les rues et les maisonnettes de nos moindres villages. Les Récollets avec Champlain, les Jésuites avec Maisonneuve, l'ont apporté aux bords de notre grand fleuve, avec la foi de la vieille France, avec leurs généreux desseins de missionnaires héroïques et les reliques saintes qu'ils prenaient avec eux pour les lointains voyages et les établissements nouveaux, comme les anciens emportaient leurs dieux domestiques pour assurer la protection du ciel aux foyers qu'ils allaient fonder.

Le gouvernement britannique a respecté la liberté de nos processions, avant de nous accorder les libertés civiles que nous lui avons réclamées ; et le général Murray a fait rendre les honneurs militaires, dans la ville de Québec, au Christ-Roi, dont son maître refusait de reconnaître les droits dans les constitutions hérétiques de son royaume.

Depuis bientôt trois siècles, nous honorons donc publiquement et librement la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie. Notre allégeance et nos gouvernements ont changé ; notre foi est la même, et sa liberté est intacte. Elle n'est plus inquiétée ni troublée, sous un gouvernement protestant, par les jalousies et les contestations dont l'esprit et la tradition gallicane entravaient parfois, sous le régime des Rois Très-chrétiens, l'exercice du gouvernement ecclésiastique.

Nous sommes, à cet égard, absolument libres, et nous ne saurions ni trop apprécier cette liberté ni en savoir trop de gré au pouvoir libéral et bienveillant qui nous l'accorde.

Ailleurs, le trône des Rois Très-chrétiens a croulé dans la tourmente et le sang des révolutions. L'esprit despotique et tracassier du gallicanisme a fait place à l'esprit haineux et sectaire de cent tyrans, acharnés à détruire toute idée religieuse.

Leur règne s'affirme et s'étend ; leur clameur atteint au diapason de la démence et de la rage ; leurs poursuites et leurs coups ne

respectent  
et de la pa  
sent, substi  
Christ. M

En ferm  
tion et du c  
sur tous les  
l'Esprit de  
à sa faveur.

Une végé  
la toute-pui  
français.

Et pen la  
de ces déme  
insu, la tom

Montréal,

Traduction  
l'insertion  
cation : 1

**D**EPI  
de  
de

Dieu et le  
soumissio  
qu'elle dev  
aussi Mere  
gnements c  
sur ses pr  
de son Fils

respectent plus ni l'âge, ni le sexe, ni les droits sacrés de l'enfance et de la pauvreté. Ils veulent, sans savoir peut-être à qui ils obéissent, substituer sur la terre le règne officiel de Satan à celui de Jésus-Christ. Mais leur rage les perdra, après les avoir aveuglés.

En fermant, dans leur propre pays, les sources vives de l'abnégation et du dévouement chrétien, ils en précipitent le flot bienfaisant sur tous les rivages de la terre. Il ira rafraîchir les plantations que l'Esprit de Dieu y a semées déjà et féconder celles qui vont y germer à sa faveur.

Une végétation nouvelle et opulente, surgissant de partout, redira la toute-puissance de Dieu, avec la vigueur et la générosité du sang français.

Et penlant que le royaume du Christ s'affermira sous les coups de ces démolisseurs stupides, leur propre outil creuse déjà, à leur insu, la tombe sans honneur qui attend les apostats et les impies.

Montréal, 14 juin 1903.

### MERE DU BON CONSEIL

(Publié par l'ordre de Mgr l'archevêque)

*Traduction du Décret par lequel N. S. P. le Pape ordonne l'insertion, dans les Litanies de la Sainte Vierge, de l'invocation : Mère du Bon Conseil, pr. p. n.*

**D**EPUIS que la Bienheureuse Vierge Marie, remplie des grâces de l'Esprit-Saint et resplendissante de ses lumières, accepta les desseins éternels de Dieu et le mystère de l'Incarnation du Verbe, avec la soumission et l'amour de son esprit et de son cœur, et qu'elle devint Mère de Dieu, elle mérita d'être appelée aussi Mère du Bon Conseil. Instruite, en outre, des enseignements de la divine sagesse, elle se plaisait à répandre sur ses proches les paroles de vie qu'elle avait apprises de son Fils et qu'elle conservait dans son cœur.

Ce ne fut pas seulement aux noces de Cana, en Galilée, que les serviteurs obéirent aux conseils de cette nouvelle Rébecca ; il est permis de croire que les âmes pieuses, les autres disciples du Seigneur et les saints apôtres reçurent ses conseils et son aide. Cette prérogative a été reconnue et confirmée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, lorsque, à sa mort, près de la croix où se trouvaient sa Mère et le disciple bien-aimé, il dit à sa Mère : *Femme, voilà votre Fils*. Puis s'adressant à saint Jean : *Voilà votre Mère*. Et dès ce moment, Jean la reconnut comme telle.

La tradition des Pères de l'Eglise déclare que Jean représentait alors tous les chrétiens. De même, avec l'approbation du Saint-Siège, dès les temps les plus reculés, la Bienheureuse Vierge Marie fut saluée du titre glorieux de MÈRE DU BON CONSEIL par le clergé et le peuple chrétien qui imploraient à l'envi son secours. Aussi N. S. P. le Pape Léon XIII, à cause de la dévotion particulière des fidèles envers la Mère du Bon Conseil, et de la grande vénération dont son image est l'objet au sanctuaire de Genazzano, après avoir approuvé, par décret de la Sacrée Congrégation des Rites (1884), un nouvel office avec messe pour le jour de la fête, et concédé en 1893 son scapulaire avec indulgence, vient d'élever, cette année 1903, son sanctuaire, embelli déjà à ses frais devant le nouvel hospice, au titre et à la dignité de *Basilique Mineure*, avec tous droits et privilèges, par des lettres apostoliques en forme de *Bref*. Enfin, pour étendre d'avantage l'honneur et le culte de la Sainte Vierge sous le titre ci-dessus énoncé, Sa Sainteté, par un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, signé du cardinal préfet et rapporteur, a décidé et décrété qu'aux *litanies de Lorette*, après cette invocation : *Mère admirable*, soit ajoutée cette autre : *Mère du Bon Conseil*, priez pour nous ; espérant fermement que, au milieu de tant de calamités et de ténèbres, cette

pieuse M  
grâces céles  
la Mère du  
ce titre, et  
Esprit qui  
de Bon Co

22 avril

LA PERS



ne font pas  
lequel ils g  
Les prêt  
défendre la  
défendant l  
tent et glor  
noblement  
la mort da  
Et ils se ras  
quilliser leu  
gles sont en  
qu'ils font  
pas nés.  
Le peupl  
soucieux de  
en restant p  
quand ils l  
sanctifient le  
Voilà, en

pieuse Mère, appelée par les Saints Pères *trésorière des grâces célestes et conseillère universelle*, se montrera à tous la Mère du Bon Conseil—si elle est invoquée partout sous ce titre, et qu'elle nous obtiendra cette grâce du Saint-Esprit qui illumine les cœurs et les âmes, à savoir le don de Bon Conseil.

S. Card. CRETONI, *préfet*.

Diomède PANICI, *secrétaire*.

22 avril 1903.

## GLANURES

### LA PERSÉCUTION EN FRANCE. —

**L**ES expulsions se multiplient. Avec plus ou moins de formes, on continue à jeter les religieux dans la rue. Les malades et les vieillards ne font pas exception. On prend le pauvre matelas sur lequel ils gisent, et on les porte dehors.

Les prétoires sont pleins de moines qui viennent défendre la liberté et les droits de tous les citoyens, en défendant les leurs. Les avocats, en grand nombre, assistent et glorifient les proscrits. Quelques juges descendent noblement de leurs sièges, beaucoup d'autres condamnent la mort dans l'âme : " *Il y a une loi ; que voulez-vous ?* " Et ils se rassurent tant bien que mal, essayant de tranquilliser leur conscience. Les sectaires grossiers et aveugles sont encore l'exception. Tous ou à peu près sentent qu'ils font là une besogne pour laquelle ils n'étaient pas nés.

Le peuple descend dans la rue et manifeste, peu soucieux des barrages policiers qu'il force souvent, tout en restant pacifique. Les soldats, attristés, démissionnent quand ils peuvent et quand ils osent. Les religieux sanctifient les prisons par la prière et la souffrance.

Voilà, en quelques mots, la physionomie générale des

événements qui se sont produits en France, au cours des dernières semaines.

Un certain nombre d'églises, du diocèse de Paris en particulier, ont même été le théâtre de manifestations extrêmement regrettables. Des révolutionnaires s'y sont introduits pendant les exercices du mois de Marie, et ont empêché par la violence les prédicateurs de parler.

“ Nous voulons croire, dit la *Semaine religieuse* de Paris, que ces démonstrations sont d'ordre plus spécialement politique. Les esprits sérieux et confiants, malgré tout, dans la sagesse et la loyauté de ceux qui sont chargés de faire observer la loi, tout en réfléchissant sur la tristesse de ces événements, se refusent à croire qu'ils soient le prélude d'un état de choses dans lequel la solution des conflits, d'ordre même purement politique, serait laissée à des comités révolutionnaires et à leurs troupes anonymes. Et s'il faut enfin que nos prêtres cessent de parler librement du haut de la chaire chrétienne, du moins, pour les en faire descendre, nous continuons à espérer que la Révolution sociale essaiera d'employer d'autres moyens que la violence et l'intimidation. ”

Et pendant ce temps-là, M. Combes oublie complètement de s'occuper des chapelles protestantes. Loin de notre pensée, certes, de désirer que des entraves soient apportées à l'exercice du culte protestant. Mais il est bien permis d'établir un parallèle entre l'oppression dont la religion des catholiques français est l'objet, et la liberté absolue laissée aux autres cultes, quels qu'ils soient, sous un régime dit de liberté et d'égalité.

La rage de la persécution aveugle ces hommes. Ils semblent ne pas voir quelles ruines va causer leur fanatisme.

L'assassinat de la liberté d'enseignement, par exemple, coûtera aux contribuables une augmentation d'impôts s'élevant au minimum annuel de 16 millions de piastres.

Il faut ajouter à ces millions ceux que nécessitera la

dispersion  
250,000 m  
ne coûtait  
Et nous  
religieuse  
pays se re

LA SOU

L'idée d  
franc-maç  
dans les h  
Dernière  
avec une r  
de Bulow,  
lors de son  
delli, prési  
gouvernem  
le Saint-Si

Un dépu  
une demai  
L'idée d  
nouveau ]  
courant vi  
monde ma  
montrer ar  
puissance.

Que l'on  
M. de Mai  
siècle.

“ L'idée  
donations  
testable, q  
plusieurs s  
et à restitu  
la républiqu  
roi Lombar

dispersion des congrégations hospitalières, soit : pour 250,000 malades et vieillards recueillis par elles et qui ne coûtaient rien à l'Etat.

Et nous passons sous silence les ruines morales et religieuses, les plus terribles de toutes, celles dont un pays se relèvent le plus difficilement.

#### LA SOUVERAINETÉ PONTIFICALE. —

L'idée du Souverain-Pontife délivré de la prison où la franc-maçonnerie le surveille et l'insulte, fait son chemin dans les hautes sphères de la politique.

Dernièrement le duc de Norfolk s'exprimait à ce sujet avec une noble indépendance. Aujourd'hui, c'est le comte de Bulow, chancelier de l'empire allemand. Il aurait dit, lors de son séjour à Rome avec l'empereur, à M. Zanardelli, président du Conseil, *qu'il serait bien nécessaire au gouvernement italien de trouver un "modus vivendi" avec le Saint-Siège.*

Un député italien, M. Socci, a déposé même, à ce propos, une demande d'interpellation au Parlement.

L'idée de la souveraineté pontificale hanterait-elle de nouveau l'esprit des diplomates ? S'il en est ainsi, un courant vigoureux ne tardera pas à se dessiner dans le monde malgré les efforts de la secte, qui, forcée de se montrer au grand jour, perdra de son prestige et de sa puissance.

Que l'on mette en regard d'un tel indice cette page de M. de Maistre, qui nous transporte à la fin du septième siècle.

" L'idée de la Souveraineté pontificale antérieure aux donations carlovingiennes était si universelle et si incontestable, que Pépin avant d'attaquer Astolphe, lui envoya plusieurs ambassadeurs pour l'engager à rétablir la paix, et à *restituer les propriétés de la Sainte Eglise de Dieu et de la république romaine.* Le pape, de son côté, conjurait le roi Lombard de restituer de bonne volonté et sans effusion

de sang les propriétés de la Sainte Eglise de Dieu et de la république des Romains. Une charte de Louis le Débonnaire énonce que Pépin et Charlemagne *avaient depuis longtemps, par un acte de donation, restitué l'exarchat au bienheureux Apôtre et au Pape.* »

La dynastie de Savoie fait de nos jours ce que fit Astolphe. Pourquoi n'arriverait-elle pas, mais d'une manière plus pacifique, à résoudre le problème qui se posait alors comme il se pose aujourd'hui ?

On a démenti, dans une dépêche d'agence, l'information qui précède. Cela se conçoit, elle n'est pas de nature à plaire aux puissances maçonniques. Qu'il y ait eu une conversation *officielle* à ce sujet entre l'homme d'Etat allemand et le ministre italien, ce serait peut-être aller trop loin. Mais que M. de Bulow ait manifesté des idées ou des tendances sur ce point, rien d'impossible, malgré les dénégations intéressées d'une certaine presse.

#### BEIGNETS DE SAINTE-ROSE. —

Quelle est l'origine de l'expression si connue : *beignets de Sainte-Rose* ?

Voici la réponse que donne à cette question Léon Ledieu, dans la dernière livraison de l'excellente revue : *le Bulletin des Recherches Historiques*, édité à Lévis. — P. Q.

“ Je vous vois sourire et vous vous dites sans doute, et sans savoir pourquoi, que ce sobriquet a été donné aux habitants du pays à cause de la naïveté des premiers citoyens de cette localité ?

“ C'est une erreur que je tiens à relever.

“ Les habitants de Sainte-Rose ne sont nullement inférieurs à ceux d'aucune autre paroisse de la Province.

“ Je dois cette rectification à mon ami Gonzalve Desaulniers, que j'avais prié de faire des recherches dans les livres de la fabrique de Sainte-Rose.

“ Il feuilletait les registres avec le curé de la paroisse,

quand le  
pris, il a

“ En 1  
à la fabri  
ment bât  
constate  
plus gran  
des envi  
rendaient  
Sainte-Ro

“ Plus  
en B (1) ;  
beignets

“ Je ne  
verte, et j

 E 8 d  
la n

Douleurs, S:  
Choristes

guerite du R  
Marie de G  
Sœur Marie  
McDonald, f

dria, Ont. ;  
d'Alexandria  
Somersworth

de Néri, de l

Coadjutric

(1) Mgr Ta

quand le nom de Peignet le frappa, et, renseignement pris, il arriva à l'explication du mystère.

" En 1769, M. Jacques Peignet, par acte notarié, céda à la fabrique de Sainte-Rose le terrain où sont actuellement bâtis l'église et ses dépendances. A cette date, on le constate par les livres, la famille de ce nom possédait la plus grande partie des terres du pays, et les habitants des environs avaient coutume de dire quand ils se rendaient de ce côté : " Nous allons voir les Peignets de Sainte-Rose. "

" Plus tard le mot s'est corrompue, le P. s'est changé en B (1) ; et voilà comment on est arrivé à dire : " Les beignets de Sainte-Rose ".

" Je ne réclame donc pas la propriété de cette découverte, et je la laisse entièrement à celui qui y a droit ".

Montréal, 18 juin 1903.

### CEREMONIES RELIGIEUSES

**L**E 8 du courant, neuf postulantes ont revêtu l'habit religieux à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, Saint-Laurent.

*Choristes* : Mlles Alphonsine Vallée, Sœur Marie de Sainte-Marguerite du Rosaire, de Rochester, N. H. ; Oline Ledoux, Sœur Marie de Grâce, de Nashua, N. H. ; Marie-Louise Courtemanche, Sœur Marie de Saint-Jude, de Saint-Jude ; Catherine Jane McDonald, Sœur Marie de Sainte-Catherine d'Alexandrie, d'Alexandria, Ont. ; Elizabeth Kennedy, Sœur Marie de Sainte-Florina, d'Alexandria, Ont. ; Anna Blanchette, Sœur Marie d'Egypte, de Somersworth, N. H. ; Emma Hamel, Sœur Marie de Saint-Philippe de Néri, de Fall River, Mass.

*Coadjutrices* : Mlles Céline Guilmette, Sœur Marie de Sainte-

(1) Mgr Tanguay écrit Beignet.

Tharsille, de Somersworth, N. H. ; Hohora Dumais, Sœur Marie de Sainte-Suzanne, de Somersworth, N. H.

La cérémonie a été présidée par M. le chanoine W.-C. Martin, supérieur ecclésiastique, qui a aussi prononcé le sermon.

M. l'abbé N. Troie, S. S., curé de Notre-Dame et vice-supérieur du Séminaire Saint-Sulpice, a présidé une cérémonie de profession religieuse à la Congrégation de Notre-Dame.

**Ont prononcé leurs vœux temporaires :**

Melles Mary McManamy, dite Sœur du Saint Rédempteur ; Albertine Bourdeau, dite Sœur Sainte-Marie Réparatrice ; M.-Cordélia Martin, dite Sœur Sainte-Colette ; Mary McInnes, dite Sœur Saint-Albert ; M.-Alice Monaghan, dite Sœur Saint-Charles ; M.-Elizabeth Moran, dite Sœur Sainte-Marie de l'Ascension ; M.-Yvonne Robillard, dite Sœur Saint-Philippe de Néry ; M.-Eugénie Richard, dite Sœur Saint-Alphonse du Sauveur ; M.-Rosina Robert, dite Sœur Saint-Eusèbe de Verceil ; M.-Valérie Richard, dite Sœur Saint-Pierre d'Avila ; Joséphine Lessard, dite Sœur Lessard ; M.-Agnès Yorgeau, dite Sœur Yorgeau ; M.-Marguerite Godin, dite Sœur Leber.

M. l'abbé C.-A. Lamarche, aumônier du pensionnat Villa-Maria, a prononcé l'allocution de circonstance.

**PELERINAGE A SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRE**

**Par le vapeur " BEAUPRÉ "**

**Pèlerinage de dames et de demoiselles**

*Départ*, du quai Bonsecours, le lundi 29 juin, à 4.30 heures du soir.

*Arrêts*, à l'aller, au Cap de la Madeleine ; au retour, à Québec, jusqu'à 5 heures.

*Retour*, le 1er juillet, vers 7 heures du matin.

*Billets*, d'adultes, \$2.10 ; d'enfants, \$1.05.

*Directeurs*, les Pères du T.-S.-Sacrement.